



Pratiques, institutions et modes de transmission du commun

Colloque, 17 et 18 novembre 2020

Résumés des interventions

Première journée - 17 novembre

Session introductive : Présentation du colloque (comité d'organisation)

Dans cette introduction, E. Picavet examine les rapports entre les dynamiques des communs et l'analyse des institutions du commun. Il montre que la compréhension de l'action collective et des initiatives doit passer par la prise en compte d'un horizon stabilisé des conditions de l'interaction. Cela conduit à la question de l'institutionnalisation, qui permet de saisir l'importance des représentations de ce qui est commun et des valeurs qui accompagnent la communauté.

Session 1 - Commun, diversité et universalité

- *Vers un jus commune universalisable au XXI^e siècle ? - Mireille Delmas-Marty, Collège de France, Membre de l'Institut*

Penser « les chemins d'un Jus commune universalisable » peut sembler quelque peu incongru face au retour des populismes et autres variantes souverainistes, qui s'affranchissent désormais ouvertement du droit international. Et pourtant, la globalisation des flux, des risques, voire des crimes, entraîne des interdépendances croissantes qui imposent d'urgence, sinon un ordre mondial, du moins une mise en ordre mondiale qui serait gouvernée par le droit et non pas par la force. Il ne s'agit ni d'imposer une culture

actuellement dominante, ni de se limiter à chercher dans le passé des racines ou des sources communes mais aussi d'imaginer le destin commun à venir.

- *Modèles mentaux partagés et institutions, Chrysostomos Mantzavinos, Université d'Athènes*

Ma contribution portera sur la clarification de la notion de "commun", et la situera dans le contexte des discussions en sciences sociales, plus précisément celui du programme de recherche du Nouvel Institutionnalisme : une étude des institutions qui met l'accent sur les effets des règles formelles et informelles sur le comportement des individus et des groupes. Dans ma conférence, je soutiendrai que la théorisation du "commun" serait plus fructueuse si l'on adoptait l'approche des modèles mentaux partagés, une approche inspirée par les développements successifs des sciences cognitives dans les dernières décennies, et par leur application à des phénomènes comme les institutions. Je commencerai par une analyse du comportement individuel en tant qu'activité de résolution de problèmes basée sur des modèles mentaux (section 2). J'aborderai ensuite les processus d'apprentissage collectif et la façon dont ils vont de pair avec la formation de modèles mentaux partagés (section 3). Enfin, je montrerai comment les modèles mentaux partagés conduisent à l'émergence d'institutions comprises comme règles du jeu dans une société (section 4).

- *De la diplomatie ontologique autour des terres communes du Cerrado. Les alliances agroécologiques au Brésil - Sébastien Carcelle, EHESS-LAS*

Au cœur du biome Cerrado, dans le nord de Minas Gerais, les terres communes de pâturage extensif ont fait l'objet d'une appropriation étatique, à partir des années 1960, pour y implanter de vastes monocultures d'eucalyptus. Cette métamorphose radicale du paysage a eu notamment pour conséquence la raréfaction de la ressource en eau, jadis illimitée, forçant les geraizeiros, agriculteurs familiaux habitants de ces régions, à s'organiser en associations de producteurs pour défendre leur territoire et gérer au mieux la réserve hydrique disponible. Par une approche historique et ethnographique, il s'agira ici de lever les malentendus successifs dans l'interprétation de la notion de propriété au fil des dernières décennies à l'intérieur du Brésil.

Session 2 - Commun et culture démocratique

- *La notion de « personne » au service des nouvelles approches de la démocratie, Marianne Redon, AgroParisTech*

Des manières nouvelles de penser la démocratie convergent aujourd'hui et s'appuient à des degrés plus ou moins forts sur l'idée de commun. Nommons, sans prétention à l'exhaustivité, les propositions de « démocratie constructive » (D. Bourcier et al.), de « démocratie coopérative » (J.-E. Beuret et A. Cadoret), de « démocratie de co-action » (H. Ollagnon) ou encore, dans la lignée de la démocratie radicale de John Dewey, de « démocratie contributive » (J. Zask). Ces approches se fondent, au-delà de la seule activité de délibération collective, sur la possibilité d'une coopération effective entre les hommes. Certaines placent en leur cœur une vision particulière de l'humain en insistant sur son désir, sa capacité et sa liberté d'engagement, ainsi que sur les processus de reconnaissance et d'individuation auxquels peuvent contribuer sa co-action au sein d'un groupe.

Inscrire des processus politiques concrets dans ces approches nouvelles de la démocratie nécessite de faire plusieurs pas de côté par rapport aux catégories habituelles d'analyse et

d'action. Celles-ci s'organisent bien souvent autour d'une triple réduction de la complexité des situations réelles, les acteurs étant réduits aux intérêts dont ils seraient porteurs ; leurs relations étant conçues comme des rapports de pouvoir ; et la gestion des problématiques étant pensée comme étant équivalente à la prise d'une décision collective ou publique.

Or l'exploration de processus de coopération effective par lesquels des individus s'organisent pour prendre en charge certaines de leurs affaires communes conduit à considérer des catégories différentes qui élargissent le champ de l'analyse. Au-delà des seuls intérêts égoïstes que la doctrine de l'homo oeconomicus tient classiquement pour mobile principal voire unique de l'action, apparaît un tissu riche de raisons d'agir nourrissant une théorie anti-utilitariste de l'action (A. Caillé) et plaidant pour appréhender l'engagement d'un individu dans un processus de coopération comme un acte complexe (E. Ostrom) - et parfois mystérieux. Au lieu d'une seule « décision collective » qui prendrait toute la place dans l'analyse, émergent une diversité d'actes décisionnels et même la possibilité que la décision collective mute en convention. Au pouvoir, conçu comme fondement du politique et essence des relations humaines, il semble possible de troquer avec profit les notions de capacité, d'encapacitation (empowerment) ainsi que l'ancienne idée de puissance d'agir adéquate (B. Spinoza) que l'interaction constructive avec d'autres est susceptible d'accroître.

Finalement ce sont plusieurs composantes de la personne, figure humaine dans toute sa complexité, qui resurgissent ici et nous conduisent bien loin d'une société d'individus atomisés. Dans ces nouvelles approches de la démocratie, l'autre, dès lors qu'il est appréhendé comme une personne, apparaît en situation comme une ressource et non comme un encombrement.

- *Le commun et l'individuel dans la culture démocratique athénienne, Arnaud Macé, Université de Franche-Comté*

La liberté des Anciens a parfois été perçue par les modernes comme un dangereux sacrifice de la vie et du bonheur individuels au service de la cité, de son bien commun et de son action collective. L'anthropologie des communs en Grèce ancienne nous invite à redécouvrir un tout autre paysage, qui bouscule les catégories dans lesquelles nous pensons le commun : les Anciens peuvent appeler « koina » des choses très diverses, divisibles ou indivisibles, institutionnalisées ou au contraire disséminées dans les usages et les propriétés les plus individuelles. Cette versatilité a permis à la culture démocratique de se développer par l'articulation de multiples niveaux et formes de commun, et, peut-être, de trouver la clef de la participation aux institutions dans la reconnaissance du rôle fondamental des individus dans la construction du commun à toutes les échelles, y compris, paradoxalement, au sein même des usages et des pratiques les plus individuels.

- *Les paradigmes de l'aide au développement : des biens publics mondiaux aux communs, Stéphanie Leyronas, Agence Française de Développement (AFD)*

L'aide publique au développement (APD) naît après la Seconde Guerre mondiale, sous l'impulsion des États-Unis d'abord, comme instrument de la projection économique et politique et d'endigement du communisme, puis avec le relais du Royaume-Uni et de la France confrontées aux enjeux de la décolonisation. Elle s'est fondée sur le postulat d'une trajectoire de développement universel et sur l'idée que, toute seule, l'Afrique pré-moderne est incapable de se moderniser. La communication proposée reviendra sur la construction occidentalocentriste de l'APD : nous en verrons une déclinaison dans les métarécits

mobilisés par l'APD pour justifier son action, et notamment celui construit à partir des années 2000 autour des biens publics mondiaux. Nous analyserons ensuite les alternatives dont sont porteuses les dynamiques de communs dans les Suds et les conditions pour que l'APD s'en saisisse.

Deuxième journée – 18 novembre

Session 3 – Pratiques et conditions d'émergence du commun

- Après la catastrophe nucléaire : quelle émergence et quelle culture du commun ? Gilles Hériard Dubreuil, Mutadis, Fund for Democratic Culture

Les grandes catastrophes nucléaires (Tchernobyl, Fukushima) constituent un terrain privilégié d'observation des apories auxquelles sont confrontées aussi bien les formes de gestion étatiques que les marchés dans leurs tentatives de créer les conditions d'un « retour à la normale » après une phase de crise dont les conditions de sortie apparaissent souvent de plus en plus floues. Ces difficultés apparaissent particulièrement à moyen et long terme dès lors que les dispositifs de gestion du risque tendent à s'inscrire dans une routine tout en étant à l'origine d'une dégradation diffuse des conditions de la vie, difficilement réversible, qui porte sur l'ensemble des registres sociaux, économiques et politiques. La présentation comprendra, d'une part, une description des principales caractéristiques des situations de catastrophes nucléaires, une analyse des mécanismes conventionnels de gestion du risque radiologique et de leurs conséquences globales sur la vie des personnes. Elle portera d'autre part sur les formes de communs qui ont pu être observés comme une modalité complémentaire de coordination pour répondre à la complexité des situations auxquelles sont confrontées les personnes qui vivent dans des territoires contaminés par des substances radioactives. L'émergence de formes de communs peut constituer une ressource importante. Elle n'intervient qu'au prix d'une transformation des objectifs et des modalités de la coordination étatique aussi bien que des conditions de recours au marché.

Session 4 - Communs globaux et engagements locaux

- Les instruments économiques peuvent-ils favoriser l'engagement local en faveur des communs globaux ? Alain Karsenty, CIRAD, membre du Conseil Scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH)

Vouloir gérer les forêts tropicales comme des communs globaux ne semble pas une option politique praticable. Le malentendu vient de la dichotomie entre des ressources sous souveraineté nationale et traversées de droits de propriété locaux, et des services écosystémiques qui peuvent être considérés, eux, comme des « biens publics mondiaux ». Convaincre les États souverains et les détenteurs de droits locaux de gérer les ressources sans compromettre les services écosystémiques associés est l'enjeu d'une dimension importante des relations internationales et d'initiatives politiques visant le commerce international (comme la lutte contre la déforestation importée). Ces initiatives ne peuvent réussir sans soutien aux transitions agroécologiques dans les pays en développement.

Les échecs de la lutte contre la déforestation ont permis aux économistes d'imposer une vision fondée sur l'incitation et sur la conditionnalité. Deux instruments sont emblématiques : REDD+ (à l'échelle des États) et les Paiements pour Services

Environnementaux (à l'échelle des producteurs et des territoires). La question est de savoir si l'incitation (et la conditionnalité associée) peut produire du commun, et à quelle échelle ? L'échelle nationale de REDD+ ne fonctionne visiblement pas, mais la question reste ouverte pour les PSE. Des travaux de recherche suggèrent que les PSE individuels concourent directement aux communs globaux mais aussi aux communs locaux (qualité de l'eau...), et les PSE collectifs créent du capital social (règles, projet de territoire...), éventuellement par la contrainte sociale. Donc, les PSE peuvent produire du commun local. Néanmoins, il n'y a pas de garantie de maintien des pratiques écologiques après la fin des paiements. Pérenniser financièrement les PSE représente un changement de paradigme, si les sociétés sont prêtes à des transferts en faveur des ruraux impliqués dans la fourniture de services environnementaux (soit en les compensant, soit en les récompensant).

- *L'effet paradoxal des COP sur la dynamique du/des communs : illustration avec la biodiversité, Hervé Brédif, Université Paris 1 Sorbonne, UMR LADYSS CNRS*

La fragilité des résultats obtenus par les processus intergouvernementaux relatifs au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité oblige à poser la question : les institutions mises en place (MOP et COP, Panel d'experts) sont-elles vraiment adaptées à la gestion des communs globaux ?

Les processus onusiens ont pour effet incontestable d'aboutir à un certain cadrage commun des problèmes et des orientations stratégiques jugées souhaitables. Le phénomène est particulièrement net dans le cas de la biodiversité, avec l'adoption, en 2010, d'un plan stratégique ambitieux, constitué d'une vingtaine d'objectifs.

Pourtant, cette gouvernance globale plafonne. Privilégiant une approche par le haut, donnant la primeur aux États et tributaire d'une conception science/politique simpliste, elle a peu de prise sur les processus complexes d'érosion du vivant et parvient difficilement à mobiliser au-delà du premier cercle des acteurs concernés.

En complément du cadre onusien, il s'avère indispensable d'instaurer de nouveaux lieux et de nouvelles institutions susceptibles de favoriser la co-implication de la diversité des acteurs qui influent sur la qualité du vivant aux différentes échelles de réflexion et d'action. Dans cette optique, le niveau méso-territorial, mal identifié aujourd'hui, s'avère absolument névralgique.

- *Regards comparés sur l'institutionnalisation de « communs environnementaux » en Colombie et aux EU, Rocío Trujillo, Yale University*

A travers l'exemple de deux fleuves, autour desquels se sont formés des collectifs multipartites ayant pour objectif la préservation de leurs écosystèmes exceptionnels, nous souhaitons interroger l'émergence de « communs naturels ». Quelle implication la prise en compte du vivant entraîne-t-elle sur la question des communs ?

Nous présenterons tout d'abord le cas du fleuve Blackfoot dans l'État du Montana (États-Unis). Ici, une ONG sert de forum pour la décision et la gestion commune du bassin versant. Elle contribue, entre autres, à la coexistence des carnivores et des éleveurs dans un paysage partagé.

Autour du fleuve Bita en Colombie d'autre part, l'Alianza por El Bita vise à assurer, sous une forme volontaire, la protection du bassin versant en incluant l'ensemble des parties prenantes. Après quatre ans de travail, le Bita a obtenu le statut de « fleuve protégé ».

Ces deux cas permettent d'interroger le processus d'institutionnalisation de « communs naturels », face à la diversité des acteurs et à la pérennisation de ces formes organisationnelles. Ils questionnent ainsi la représentation institutionnelle de la nature, et illustrent comment le vivant revivifie la question des communs.

Ils permettent finalement d'ouvrir vers une définition possible du commun.

Session 5 - Ruptures, innovations, enrichissements des traditions : quelles dynamiques du commun ?

- *Le droit à la vie et les communs du point de vue des droits relatifs à une vie décente*
Giuseppe Mastruzzo, Collège universitaire international de Turin

The dramatic measures taken worldwide to contain the current pandemic are meant to guarantee a basic human right – the right to life. However, the right to life is meaningless if we do not ask ourselves when life can be understood as fully “human”. The human right to life, in fact, “makes sense” only when informed by other rights that make that life humanly worth to be lived, and that right full. An important part of those rights that fulfil our right to life is associated with the public space and with the commons as spaces, services, and goods that are fundamental means of sociability and hospitality. More than measures of “social distancing”, which stress the individual dimension of safety and the right to a “mere life” (here Adorno would remark that mere life is prone to be driven and controlled by any authoritarian forces that rise in the horizon), we should understand the new required traits of social behaviour as “social caring”, highlighting the force of each of us as part of a caring community.

- *Gestion par l'État de la crise Covid19 : quelle mobilisation et quelle dynamique institutionnelle ont été mises en œuvre entre société civile, État et entreprise ?*
Danièle Bourcier, CERSA, Université Paris 2

Dans la crise du covid 19, les analyses critiques de la gestion de la crise par le pouvoir central ont souvent tourné aux affrontements politiques: peu d'analyses ont porté sur le rôle et la coordination des institutions et sur la pertinence des concepts interpellés (intérêt général, commun, etc). Pourtant l'exemple des masques est intéressant à cet égard. Les réquisitions ont-elles été pertinentes? Quelle dynamique finalement a été le plus facilement mobilisée ?

- *Les « institutions patrimoniales » : une réponse à des crises par une gestion en commun*, **Vincent Pupin**, AgroParisTech

Cette intervention propose de tirer quelques enseignements à partir de trois interventions auxquelles j'ai participé en tant que facilitateur de la rencontre et de la négociation des acteurs sur La Plaine de Versailles (Yvelines), la commune de Vias (Hérault) et le Bassin Versant du Tescou (Tarn et Tarn-et-Garonne). Chacun de ces territoires a connu des « crises » plus ou moins violentes et les démarches de facilitation menées ont donné lieu à la création de trois « institutions patrimoniales ». La crise a fait surgir la nécessité de dépasser le cercle initial d'un « commun de proximité » pour entrer dans une recherche d'un « commun de territoire ». De nouvelles procédures, de nouvelles gouvernances sont alors apparues indispensables pour surmonter la crise voire anticiper les nouvelles. Ces dispositifs de gouvernance du commun sont-ils transitoires ou destinés à durer et s'institutionnaliser ?